

UVSQ

université PARIS-SA

PROJET PERSONNEL D'ETUDES ET D'INSERTION (PPEI)

Niveau d'étude :	La validation du PPEI se fait au semestre 6 de la Licence 3.
Nombre d'ECTS :	6 ECTS
Période de réalisation :	Le PPEI peut se réaliser entre le semestre 1 et le semestre 6 de la Licence mais il est fortement recommandé de ne pas attendre la L3 et de le réaliser entre la fin de la L1 et le début de la L3.

Objectif

Il s'agit de promouvoir l'autonomie et l'ouverture des étudiants à des domaines dépassant le seul cadre des matières enseignées. Il s'agit également d'acquérir la capacité à monter un projet et à le mener à son terme.

Date de rendu

Pour tous les étudiants (y compris les étudiants ERASMUS), la date de rendu du PPEI est prévue avant **le 29 mars 2024**, délai de rigueur. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Choix du projet personnel étudiant

Les projets peuvent prendre trois formes : un stage, une activité d'intérêt général, un travail d'approfondissement dans un des domaines de l'enseignement et de la recherche.

Les stages peuvent être effectués aussi bien dans des institutions publiques et politiques que dans des associations ou des organisations œuvrant dans l'espace public (local, national ou international), éventuellement à l'étranger. Chaque étudiant.e choisit et propose donc le projet qui constituera son PPEI.

Quelques illustrations à titre indicatif :

- » la mise en œuvre d'un projet dans une ONG ;
- » une étude pour une collectivité territoriale ;
- » une mission dans une association ;
- » un stage dans les services de communication d'une entreprise ;
- » la participation à des institutions et à des instances de représentations.

Il est aussi possible pour l'étudiant.e déjà engagé.e dans la vie associative et/ou militante de se baser sur son expérience pour réaliser son rapport.

Enfin, les étudiant.e.s peuvent aussi se lancer dans l'approfondissement d'un thème ou d'un sujet traité dans le cadre d'un séminaire de recherche. Dans ce cas, l'étudiant doit se rapprocher d'un.e enseignant.e-chercheur.e et demander son parrainage pour travailler sur le projet.

Dans tous les cas de figure, le PPEI doit être validé en amont par votre enseignant référent du PPEI (Cf formulaire demande de validation du PPEI).

Moment du choix

- » Comme cela a été indiqué, les périodes de vacances entre la L1 et la L2, puis la L2 et la L3 constituent des moments propices pour réaliser un stage. Il est en tout cas recommandé de ne pas se lancer dans le PPEI dès le début de la L1 (trop tôt) et de ne pas attendre la L3 (trop tard, surtout pour ceux qui veulent bénéficier des échanges internationaux ou faire une double licence).
- » Il faut tenir compte des délais nécessaires pour la validation et surtout la réalisation du projet et sa notation.

Les stages (durée min 70 heures) ne peuvent pas être réalisés sur les périodes suivantes : examens, révisions, rattrapages, CM ni TD.

4 étapes à suivre :

1. Téléchargement et dépôt de votre demande de validation de PPEI

- » Téléchargement du document intitulé Demande de validation du PPEI.
- » Une fois rempli ce document sera remis par mail pour validation et signature à votre enseignant référent.

2. Validation

La validation a lieu approximativement dans les **10 jours du dépôt de la demande de validation PPEI**.

3. Réalisation de la convention de stage

- » Pour tout stage, une convention de stage doit être établie
- » Procédure à suivre

4. Validation et notation du rapport

- » Après accord sur le choix du PPEI et la réalisation du projet, l'étudiant procédera à la remise d'un rapport en version numérique en deux exemplaires, **l'un à votre enseignant référent (cf formulaire de demande de validation de PPEI) et l'autre à Mme BELLINI Florence, gestionnaire de scolarité transversale.**

Il faudra remettre une version papier à Mme BELLINI Florence, en plus de la version numérique.

» L'évaluation sera fondée sur l'intérêt du projet, sur la rigueur de sa réalisation et, surtout, sur la qualité du rapport rendu.

Rapport de projet personnel étudiant

A l'issue de la réalisation du projet, les étudiant.e.s rédigent un rapport qui fera l'objet d'une notation sur 20.

Le rapport doit être dactylographié, avec en page de couverture les noms, prénoms, mention, année, numéro d'étudiant.e, titre du projet.

Une attention particulière est accordée à la présentation, au style, à la rigueur de l'argumentation.

Les étudiant.e.s doivent citer leurs sources (documents, articles de presse, articles de recherche, livres, sites web, etc.) avec précision et rigueur en montrant qu'ils et elles savent hiérarchiser leurs sources. Il est recommandé de faire figurer une bibliographie et, éventuellement, une webographie en fin de rapport.

Longueur : 15 pages min / 22 pages max (2500 signes par pages environ) sans les annexes.

Le rapport de PPEI se compose de deux parties :

1- Une description du stage (7 à 8 pages - non comptées les annexes) :

- » Objectif
- » Enjeux
- » Actions menées
- » Résultats obtenus
- » Enseignements tirés de l'expérience
- » 2 annexes conseillées

2- Une réflexion personnelle en rapport avec le stage (7 à 8 pages) :

a) Pour le PPEI de droit : L'étudiant choisit un sujet juridique en rapport avec son stage ou l'un des deux stage

Le sujet doit être clairement énoncé et introduit par une introduction académique de type

« dissertation » précisant les liens entre le sujet et la ou les expériences professionnelles.
Le développement est organisé dans un plan formel
Les sources et les références figurent dans des notes de bas de page
L'analyse s'achève par une conclusion

b) Pour le PPEI de science politique :

L'étudiant-e propose un sujet de réflexion en science politique en rapport avec son stage. L'introduction explicitera le sujet et la problématique (question générale traitée, en relation avec des thématiques de science politique : l'engagement, l'information civique, la représentation, la mobilisation, etc.) La mobilisation de cadres théoriques d'analyse et de réflexion relevant de la science politique (ou des sciences humaines et sociales) s'avère nécessaire. Le développement est organisé dans un plan formel. Les sources et les références figurent dans des notes de bas de page. L'analyse s'achève par une conclusion qui fait preuve d'une forme de réflexivité et de distanciation en explicitant les enseignements intellectuels et personnels tirés du PPEI.

Calendrier

- » Pour tous les étudiants (y compris les étudiants ERASMUS), la date de remise du PPEI est avant le 29 mars 2024, délai de rigueur (PPEI, demande de validation PPEI, annexes...
- » Les **redoublant.e.s** conservent le bénéfice de leur PPEI si la note est égale ou supérieure à la moyenne.